

A Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE
Président de la République du Burundi
à

BUJUMBURA

Objet: Appel à la protection des ressortissants burundais au Kenya, à l'apaisement des tensions et à l'amélioration du climat d'affaires et des moyens de subsistance au Burundi

Excellence Monsieur le Président,

La **Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA** et **King Umurundi Freedom**, organisations engagées dans la promotion et la défense des droits humains, de la dignité humaine et de la justice, suivent avec une attention particulière l'évolution des relations entre la République du Burundi et la République du Kenya, ainsi que les préoccupations suscitées par les mesures susceptibles d'affecter certains ressortissants burundais vivant et travaillant au Kenya.

C'est dans un esprit de responsabilité citoyenne, de franchise et de recherche de solutions que nous souhaitons attirer respectueusement votre haute attention sur une réalité qui mérite d'être placée au cœur de la réponse des pouvoirs publics : **derrière les mouvements migratoires des Burundais vers les pays voisins se trouvent souvent des familles confrontées à la recherche quotidienne de moyens de subsistance.**

Pour beaucoup de nos compatriotes, partir au Kenya ou dans d'autres pays de la Communauté d'Afrique de l'Est ou au delà n'est pas nécessairement un choix de confort. C'est souvent un moyen de survie économique, motivée par l'espoir de trouver une activité permettant de nourrir une famille, de payer les frais scolaires, de se faire soigner et de préserver un minimum de dignité.

Dans ces circonstances, la meilleure protection des Burundais à l'étranger ne saurait être uniquement diplomatique. **Elle doit également commencer par la création, au Burundi même, des conditions permettant à nos citoyens de vivre et de travailler dignement dans leur propre pays.**

Au regard des préoccupations exposées ci-dessus, nos organisations estiment qu'une réponse efficace ne devrait pas se limiter à la gestion des conséquences immédiates. Elle devrait également s'attaquer aux causes profondes des difficultés rencontrées par les populations et prévenir leur répétition. **Dans cet esprit, nous soumettons respectueusement à Votre Excellence les mesures suivantes :**

1. Protéger les Burundais au Kenya, préserver les citoyens des deux pays et privilégier des solutions durables

Excellence Monsieur le Président,

Nos organisations saluent les déclarations d'apaisement ainsi que la volonté exprimée d'apporter une assistance aux ressortissants burundais susceptibles d'être affectés par les mesures prises ou envisagées au Kenya. Cette intention constitue un signal positif. Elle doit se traduire toutefois par des **mesures concrètes, accessibles et efficaces**, permettant d'identifier les personnes réellement touchées, de leur apporter une assistance appropriée et, lorsque cela s'avère nécessaire, de faciliter leur retour dans des conditions dignes et respectueuses de leur situation.

La protection diplomatique et consulaire des Burundais vivant et travaillant au Kenya demeure une responsabilité légitime de l'État burundais. Le Burundi et le Kenya appartiennent en effet au même espace régional et leurs populations entretiennent depuis longtemps d'importants liens humains, sociaux et économiques. De nombreux Burundais vivent, travaillent ou exercent des activités commerciales au Kenya, tandis que des ressortissants kenyans vivent et travaillent légalement au Burundi.

C'est précisément en raison de ces liens étroits que toute escalade de mesures de réciprocité devrait être évitée. **Notre appel est donc double et indissociable : assurer une protection effective aux Burundais au Kenya tout en garantissant que les ressortissants kenyans vivant légalement au Burundi ne deviennent pas les victimes d'un différend auquel ils n'ont ni participé ni contribué.**

Une mesure injuste à l'encontre de citoyens innocents ne saurait être justifiée par le fait qu'une mesure similaire aurait été prise ailleurs. **Le Burundi doit défendre ses citoyens avec fermeté, mais cette fermeté ne doit pas se transformer en une logique de représailles. Répondre à une injustice par une autre injustice ne protège personne.**

Au contraire, la véritable force d'un État réside dans sa capacité à défendre ses ressortissants sans renoncer aux principes de justice, de dignité humaine et de respect des droits fondamentaux qu'il est en droit d'attendre des autres. **Le Burundi peut protéger les siens sans sacrifier les droits des autres ; il peut être ferme sans être injuste.**

Nos organisations encouragent ainsi les autorités burundaises à privilégier le dialogue avec leurs homologues kenyans, la recherche de solutions négociées, la protection consulaire et l'assistance effective aux personnes réellement affectées. Une telle approche permettrait de préserver les relations entre les deux peuples tout en évitant que les populations civiles ne paient le prix de tensions ou de décisions qui les dépassent.

Mais, Excellence Monsieur le Président, **une réponse véritablement durable ne saurait se limiter à protéger les Burundais lorsqu'ils rencontrent des difficultés à l'étranger.** La situation actuelle devrait également être l'occasion de s'interroger sur les raisons qui poussent une partie de nos compatriotes à quitter le pays pour chercher ailleurs les moyens de leur subsistance. Faciliter l'exercice des activités génératrices de revenus, offrir des alternatives réalistes aux personnes affectées par certaines restrictions économiques, sécuriser durablement l'approvisionnement en carburant et en électricité et protéger les moyens de subsistance contre les sinistres constituent également des formes essentielles de protection du citoyen.

La meilleure réponse ne consiste donc pas seulement à assister le Burundais lorsqu'il rencontre des difficultés au-delà des frontières ; elle consiste aussi à créer, au Burundi, les conditions qui lui permettent de vivre dignement de son travail et de ne pas être contraint de partir par nécessité.

2. S'attaquer aux causes économiques qui poussent les Burundais à partir

Excellence Monsieur le Président,

La situation actuelle offre également l'occasion de regarder au-delà de la seule question diplomatique. Une partie des Burundais qui cherchent aujourd'hui des opportunités au Kenya et dans d'autres pays de la région et au delà sont issus des catégories sociales qui vivent principalement de **petites activités génératrices de revenus**. Les restrictions qui affectent certaines activités dans les centres urbains notamment **les taxis motos, les taxis vélos, les tricycles (Tuk-tuks), les petits commerces et les autres**

activités de proximité, peuvent avoir des conséquences considérables sur les revenus des ménages lorsque les alternatives économiques ne sont pas suffisamment développées.

Il ne s'agit pas ici de contester la nécessité d'organiser la circulation, l'urbanisme ou les activités économiques dans les villes. Il s'agit plutôt de souligner qu'**une restriction économique ne devrait pas être décidée sans qu'une solution de remplacement viable soit proposée aux personnes qui en dépendent pour vivre**. C'est pourquoi nos organisations encouragent respectueusement Votre Excellence à envisager une **réévaluation des restrictions imposées à certaines activités économiques dans les centres-villes**, en recherchant, lorsque cela est possible, des mécanismes d'organisation plutôt que d'interdiction.

Il pourrait notamment être envisagé :

- ✓ de créer des **zones réglementées** pour les taxis motos, les taxis vélos et les tricycles plutôt que des interdictions générales ;
- ✓ d'organiser des espaces spécifiques pour les petits commerçants et vendeurs ambulants ;
- ✓ de faciliter leur **formalisation progressive**, leur identification et leur accès aux services financiers ;
- ✓ de mettre en place des mécanismes de dialogue entre autorités municipales et représentants de petits opérateurs économiques ;
- ✓ et surtout, de veiller à ce que toute restriction soit accompagnée d'une **alternative économique réaliste**.

Une politique économique durable ne consiste pas seulement à interdire une activité jugée problématique. **Elle consiste à permettre à celui qui en dépend de trouver une autre manière de vivre.**

3. Apporter enfin une réponse structurelle aux crises du carburant et de l'électricité

Nos organisations souhaitent également attirer votre attention sur deux facteurs qui pèsent lourdement sur l'économie des ménages et des petites entreprises : **l'accès au carburant et l'accès à l'électricité**. Pour de nombreux citoyens, ces difficultés ne sont pas de simples problèmes techniques.

Lorsque le carburant devient difficile à obtenir, les coûts du transport augmentent, les déplacements deviennent plus difficiles et de nombreuses activités économiques sont directement affectées. Lorsque l'électricité est insuffisante ou irrégulière, les conséquences touchent notamment les ateliers, salons de coiffure, petits commerces, restaurants, activités de conservation des produits, services numériques et une multitude de microentreprises qui constituent pourtant une source essentielle de revenus pour les familles.

Nos organisations encouragent le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre une **stratégie nationale durable de sécurisation de l'approvisionnement énergétique**, plutôt que de répondre aux pénuries uniquement par des mesures ponctuelles. Cette stratégie devrait notamment rechercher :

- la diversification des sources d'approvisionnement en carburant ;
- le renforcement des infrastructures énergétiques ;
- l'accélération du développement des énergies renouvelables ;
- l'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement ;
- ainsi que des mécanismes permettant aux petites entreprises d'accéder à une énergie plus fiable et abordable.

Un citoyen qui dispose d'un métier mais ne peut ni se déplacer faute de carburant ni faire fonctionner son activité faute d'électricité demeure économiquement vulnérable.

4. Protéger les biens et les moyens de subsistance contre les incendies et autres sinistres

Excellence Monsieur le Président,

Nos organisations saluent également la volonté exprimée d'apporter une assistance aux victimes des incendies qui ont détruit des marchés et affecté les moyens de subsistance de nombreuses familles. Cette

intention est importante et mérite d'être encouragée. Mais nous appelons respectueusement à ce que **cette promesse ne reste pas lettre morte.**

Pour un commerçant, la destruction d'un étal ou d'un magasin peut représenter plusieurs années d'épargne et de travail réduites en quelques heures à néant. Derrière chaque boutique détruite se trouvent une famille, des employés, des fournisseurs, des enfants à scolariser et parfois des dettes à rembourser. L'aide aux victimes doit donc être **rapide, transparente, équitable et effectivement accessible.**

Mais l'urgence ne doit pas faire oublier la prévention. Il serait important d'envisager une **stratégie nationale de sécurisation des marchés et des principaux espaces commerciaux**, comprenant notamment :

- ✓ des équipements adaptés de lutte contre l'incendie ;
- ✓ des points d'eau et dispositifs d'intervention rapide ;
- ✓ des voies d'accès permettant aux services de secours d'intervenir efficacement ;
- ✓ des installations électriques régulièrement contrôlées ;
- ✓ des inspections périodiques des infrastructures à risque ;
- ✓ la formation des commerçants aux mesures de prévention et aux premiers gestes en cas d'incendie ;
- ✓ ainsi que des mécanismes d'assurance ou de fonds de solidarité permettant de mieux protéger les petits commerçants contre la perte totale de leurs moyens de subsistance.

Prévenir la destruction d'un marché coûte souvent moins cher que de reconstruire des milliers de moyens de subsistance après une catastrophe.

5. Transformer l'assistance ponctuelle en véritable politique de protection sociale et économique

L'ensemble de ces difficultés révèle une question plus profonde : comment faire en sorte que le citoyen burundais puisse construire son avenir dans son propre pays sans être contraint de rechercher ailleurs les conditions minimales de sa survie ? C'est pourquoi nous encourageons Votre Excellence à envisager une approche plus globale reposant sur trois engagements :

Premièrement, soulager immédiatement les personnes les plus durement affectées.

Deuxièmement, supprimer ou réformer les obstacles qui empêchent les citoyens de travailler et de gagner légalement leur vie.

Troisièmement, investir dans des solutions structurelles permettant de réduire durablement la vulnérabilité économique des ménages.

Cette approche pourrait contribuer à réduire progressivement la pression migratoire tout en renforçant la confiance des citoyens dans les institutions nationales.

6. Recommandations

Nos organisations formulent ainsi les recommandations suivantes :

- 1) **Assurer une protection diplomatique et consulaire effective** aux Burundais affectés au Kenya ;
- 2) **Mettre rapidement en œuvre l'assistance annoncée** aux ressortissants burundais réellement victimes de restrictions ou de violences ;
- 3) **Éviter toute mesure de représailles** contre les ressortissants kenyans vivant légalement au Burundi ;
- 4) **Réexaminer les restrictions concernant les taxis motos, les taxis vélos, les tricycles et les petits commerces dans les centres urbains**, en privilégiant la réglementation et l'organisation ;
- 5) **Élaborer une stratégie durable de sécurisation de l'approvisionnement en carburant ;**
- 6) **Renforcer durablement l'accès à une électricité fiable et abordable**, notamment pour les petites activités économiques ;
- 7) **Mettre en place un programme national de sécurisation des marchés et espaces commerciaux contre les incendies ;**

- 8) **Concrétiser sans délai l'assistance promise aux victimes des incendies**, avec des mécanismes transparents de sélection et de suivi ;
- 9) **Créer des mécanismes de dialogue réguliers avec les petits opérateurs économiques**, notamment les transporteurs et commerçants ;
- 10) **Développer des solutions économiques permettant aux citoyens de vivre dignement de leur travail au Burundi**, afin que la migration soit un choix et non une nécessité de survie.

Excellence Monsieur le Président,

Le moment actuel exige à la fois **fermeté, responsabilité et sagesse**. Défendre les Burundais au Kenya est une obligation. Assister ceux qui sont en difficulté est une nécessité. Protéger les Kenyans vivant au Burundi est également une responsabilité. Mais s'attaquer aux causes économiques qui poussent nos concitoyens à partir constitue probablement la réponse la plus durable.

Le Burundi ne devrait pas seulement chercher à rapatrier ou à assister ses citoyens lorsqu'ils rencontrent des difficultés à l'étranger. Il doit aussi créer les conditions qui leur permettent de ne pas être contraints de partir pour survivre. La réouverture d'espaces économiques aux petits opérateurs, la sécurisation du carburant et de l'électricité, la protection des marchés contre les incendies et l'assistance effective aux victimes constituent, à cet égard, des mesures qui peuvent avoir un impact direct sur la vie quotidienne de milliers de familles. **La véritable protection du citoyen commence là où il vit.**

C'est pourquoi nous vous appelons respectueusement à faire de la situation actuelle non pas le point de départ d'une nouvelle confrontation, mais **une occasion de renforcer la protection des citoyens, de restaurer leur confiance et de s'attaquer aux causes profondes de leur vulnérabilité économique**. Le Burundi peut défendre ses citoyens sans devenir injuste envers les autres. Il peut être ferme sans être vindicatif. Il peut protéger ses intérêts sans sacrifier les populations civiles. Et surtout, **il peut faire en sorte que ses citoyens n'aient plus à choisir entre rester chez eux dans la précarité et partir à l'étranger pour pouvoir simplement vivre.**

Nous espérons que cet appel retiendra votre haute attention et qu'il contribuera à l'adoption de mesures concrètes, immédiates et durables en faveur des populations concernées.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

**Pour King Umurundi Freedom
Vianney NIZIGIYIMANA**



Président

08.09.2026

**Pour la Ligue ITEKA
Anschaire NIKOYAGIZE**



Président